conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : XB 5979 HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: V0QE-H054-Q000-6ACP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation

mélange

Composant utilise pour la fabrication de parties pour risolation

électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

400001007681 1.0 02.03.2021 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux. Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques. entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact

cutané ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Risque présumé d'effets graves pour les H373

organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> P260 Ne pas respirer les brouillards ou les

vapeurs.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273 Porter des gants de protection/ des P280

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage/ une

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

> PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter P304 + P340 + P310

> la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

> LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Polyamines

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	68082-29-1 500-191-5 01-2119972320-44	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 - < 30
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5 229-962-1 612-110-00-1 01-2119497829-12	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Reins, Glande surrénale, Coeur, Sang) Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
3-[[3- (dimthylamino)propyl]amino]prop iononitrile	69852-45-5 274-159-1 01-2120271349-49	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
N'-(3-aminopropyl)-N,N- dimethylpropane-1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de facon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

> pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohex ylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,96 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylami ne	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	20,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	20,1 mg/m3
	Consommateur s	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,526 mg/kg p.c./jour
Fatty acids, C18- unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	0,97 mg/m3
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
N'-(3-aminopropyl)- N,N-dimethylpropane- 1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: 1.0 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,65 mg/m3
Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,65 mg/m3
Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohexylamine)		Eau douce	0,4 mg/l
		Eau de mer	0,04 mg/l
		Eau douce - intermittent	0,046 mg/l
		Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
		Sédiment d'eau douce	17,4 mg/kg
		Sédiment marin	1,74 mg/kg
		Sol	4,56 mg/kg
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine		Eau douce	0,06 mg/l
		Eau de mer	0,006 mg/l
		Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
		Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
		Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)
		Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine		Eau douce	0,00434 mg/l
Remarques:	acteurs	d'Évaluation	
		Eau de mer	0,00043 mg/l
Facteurs		d'Évaluation	
		Eau douce - intermittent	0,0434 mg/l
F	acteurs	d'Évaluation	
		Station de traitement des eaux usées	3,84 mg/l
F	-acteurs	d'Évaluation	
		Sédiment d'eau douce	434,02 mg/kg
1	Méthode	de l'équilibre	1
		Sédiment marin	43,4 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Me	éthode de l'équilibre	
	Sol	86,78 mg/kg
Me	éthode de l'équilibre	
N'-(3-aminopropyl)-N,N- dimethylpropane-1,3-diami	Eau de mer	0,92 μg/l
	Eau douce - intermittent	92 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	18,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0336 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0013 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du : Vêtements étanches

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 12,7 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 112 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,0001 hPa (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

400001007681 1.0 02.03.2021 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) ammoniac, anhydre

Aldéhydes Cétones

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 1 274 mg/kg

- Produit

Méthode: Méthode de calcul

Produit

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : 1,69 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée - Produit

: Estimation de la toxicité aiguë : 1 204 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine: Espèce: Epiderme humain

Evaluation: Irritant

Méthode: OCDE ligne directrice 439 Résultat: Irritant pour la peau.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce: Lapin

Evaluation: Provoque des brûlures.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Provoque des brûlures.

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

BPL: non

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Provoque de graves brûlures.

BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine: Espèce: Lapin

Evaluation: Irritation sévère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h Evaluation: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

BPL: non

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves. Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode: OCDE ligne directrice 429 Résultat: A un effet sensibilisant.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Résultat: A un effet sensibilisant.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile: Type de Test: Test d'optimisation de Maurer

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Rat Résultat: négatif

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: oui

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 2 mg/ml

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 1375 µg/L

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium Concentration: 25, 75, 225, 675 and 2025 µg/0

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS: 400001007681 Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Génotoxicité in vitro : T

: Type de Test: test in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

: Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 500 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 20 mois Dose: 1.25/56.3 mg/animal

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: >= 56,3 Poids corporel mg / kg

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 15, 50 and 100 mg/kg/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 15 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 15 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 25,75 and 150 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 150 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Méthode: Ces informations ne sont pas disponibles.

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Type de Test: OCDE ligne directrice 422

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: 15 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

toxique observé: 15 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 50

Poids corporel ma / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 5, 15 and 45 mg/kg bw /day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 5 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 45 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 15 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Non classé

BPL: oui

Composants:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie, Reins, Glande surrénale, Coeur, Sang

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 6 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 60 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 d Dose: 20, 60, 160 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Reins

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 200

Voie d'application: Inhalation

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Durée d'exposition: 216 hNombre d'expositions: 6h

Méthode: Toxicité subaiguë

Organes cibles: irritation des voies respiratoires

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 12

Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: vapeur

Nombre d'expositions: 5 days/week Méthode: OCDE ligne directrice 413

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 2,5 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 3 months Nombre d'expositions: 5 days/week

Dose: 2.5, 12, 60 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Foie, Sang, Reins, Glande surrénale, Coeur

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

NOEC: 550

Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: vapeur

Durée d'exposition: 3 w 6 hNombre d'expositions: 5 d/w

Dose: 550 mg/m3

Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Souris, mâle NOAEL: >= 56,3

Voie d'application: Contact avec la peau

Nombre d'expositions: 3 d Méthode: Toxicité chronique

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 dMéthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision:

1.0 02.03.2021 Numéro de la FDS:

400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,07 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les

microorganismes

: CE50 (boue activée): 384 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 37 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes

: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

1 120 mg/l

Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Dose sans effet observé

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 22,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,57 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 (autre): 7,9 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: EC20 (boue activée): 160 mg/l Durée d'exposition: 30 min Type de Test: Essai en statique

Méthode: ISO 8192

: NOEC: 4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

s autres invertébrés Durée d'exposition: 21 d

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 62 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 30

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 62

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision:

1.0 02.03.2021 Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -400001007681

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 12,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 6.6 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

181 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 02.03.2021

Numéro de la FDS:

400001007681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 70 % Durée d'exposition: 74 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 6,9 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: < 1 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boues domestique Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: Mesuré 7 %

Lié à: Demande Biochimique en Oxygène

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 4

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): env. 1 yr (25

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

°C) pH: 7

Dégradation par périodes de demi-vie: env. 1 yr (25 °C)

pH: 9

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and

triethylenetetramine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 10,34

octanol/eau

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,99 (23 °C)

octanol/eau pH: 6,34

Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 28 d

Facteur de bioconcentration (FBC): < 60

Substance d'essai: Eau douce Méthode: Essai en dynamique

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,3 (23 °C)

octanol/eau pH: 10

Méthode: OCDE ligne directrice 107

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,47 (24 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine: Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,56 (25 °C)

octanol/eau pH: 11,6

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: Répartition entre les : Koc: 928

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

compartiments environnementaux

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine): Répartition entre les : Koc: 1195

compartiments environnementaux

3-[[3-(dimthylamino)propyl]amino]propiononitrile: Répartition entre les : log Koc: > 5

compartiments environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version 1.0

Date de révision: Numéro de la FDS: 400001007681 02.03.2021

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: UN 2735

: Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s.

(cycloaliphatic polyamine, DIMETHYL DIPROPYL

TRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

: 11

: 8

Etiquettes : Corrosive Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de

: 851

: 8

conditionnement (avion de

ligne)

IMDG

14.1 Numéro ONU ou : UN 2735

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(cycloaliphatic polyamine, DIMETHYL DIPROPYL TRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 Etiquettes : 8

: F-A, S-B EmS Code 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin

ADR

14.1 Numéro ONU ou : UN 2735

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(cycloaliphatic polyamine, DIMETHYL DIPROPYL

TRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 8

14.4 Groupe d'emballage : 11 **Etiquettes** : 8

14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour : oui

l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

400001007681 1.0 02.03.2021 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

RID

14.1 Numéro ONU ou : UN 2735

numéro d'identification 14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU

: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(cycloaliphatic polyamine, DIMETHYL DIPROPYL

TRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 **Etiquettes** 8 14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour : oui

l'environnement

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: 8

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit ne contient pas de

substances extrêmement

préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

L'ENVIRONNEMENT

E2

DANGERS POUR

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 49, 49 bis

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la

liste LES Canadienne.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

d'ingestion.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

Information supplémentaire

Classification du mélange	:	Procédure de classification:
Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H312	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Corr. 1	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



XB 5979 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2021 400001007681 Date de la première version publiée:

02.03.2021

Date d'impression 04.01.2024

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.